



**St JULIEN
DE
VOUVANTES**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, réuni le 10 janvier 2022 sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CHEVALIER, Maire

CCCD - Renouvellement du contrat avec la société SMA NETAGIS pour la gestion du Système d'Information Géographique

Par délibération du 9 mars 2020, le conseil municipal avait approuvé le contrat à intervenir avec la Société SMA NETAGIS, implantée à Orvault, pour la gestion du Système d'Information Géographique.

Ce contrat arrive à échéance. Il avait été conclu pour une durée de 2 ans et a permis à la communauté de commune, et aux communes du territoire, de bénéficier de la mise à disposition d'un progiciel avec maintenance, hébergement, assistance à l'exploitation et intervention d'un chef de projet ou directeur informatique ainsi que de géomaticiens pour visualiser et exporter des données relatives à l'administration du droit des sols, au cadastre, aux plans locaux d'urbanisme et aux réseaux.

Le conseil municipal décide :

- d'approuver le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la communauté de communes et les communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique ;
- d'autoriser M. le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DEPOTS SAUVAGES

Mr le maire informe le conseil municipal que des dépôts de déchets non autorisés sont régulièrement constatés par les services techniques sur le territoire de la commune (sur le domaine public notamment).

Les agents sont donc amenés à les enlever et les déposer en déchetterie du Petit Auverné, déchetterie la plus proche.

Un arrêté du maire réglementant les dépôts sauvages des déchets et ordures va être pris afin de résoudre ces problèmes récurrents.

RESTAURANT SCOLAIRE

Océane de Restauration assurera la livraison des repas au niveau du restaurant scolaire à partir du 1^{er} février 2022, date de départ à la retraite de Mme Nelly BOURDEL, cantinière.

Comme déjà évoqué dans les précédentes réunions de conseil municipal, le recrutement d'une cantinière n'a pas pu être réalisé faute de candidats. Ce qui a conduit à une réorganisation des services de la restauration scolaire.

Le conseil municipal accepte ces nouvelles dispositions, approuve la convention qui en découle et autorise Mr le maire à signer les différents documents nécessaires à ce dossier.

Les familles vont être informées de ce changement par le biais des écoles.

La commission scolaire doit revoir le règlement intérieur compte tenu du changement du mode de fonctionnement de la cantine et ainsi revoir les délais de réservation pour les familles. Actuellement il était nécessaire de réserver 15 jours pour permettre à la cantinière de commander les quantités nécessaires à la confection de ses repas. Délais pouvant être réduits.

Fait à St Julien de Vouvantes, le 18 janvier 2022

Le Maire,
Jean-Michel CHEVALIER